

CONTRAT PARISIEN

DE PRÉVENTION

ET DE SÉCURITÉ

2023

**-
2026**

SYNTHÈSE



PRÉSENTATION DU CPPS

Le Contrat parisien de prévention et de sécurité définit, jusqu'en 2026, les 30 priorités d'action en matière de prévention de la délinquance, de sécurité et de protection des personnes vulnérables sur le territoire parisien.

Élaboré de manière partenariale par la Ville de Paris, la Préfecture de Police, le Parquet, la Préfecture de région et l'Éducation nationale, ce contrat s'inscrit dans les orientations nationales fixées par la stratégie nationale de prévention de la délinquance 2020-2024. Il s'articule également avec les 17 contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement.

Le renouvellement du contrat parisien de prévention et de sécurité a pris en compte l'évolution du contexte parisien avec notamment :

- La création en 2021 de la police municipale parisienne ;
- Des attentes renforcées des parisiennes et parisiens concernant le traitement de certaines problématiques affectant leur quotidien (incivilités, insécurité routière, tranquillité publique) ;
- L'apparition de nouveaux enjeux.



1^{er} AXE : Les jeunes, agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention

Parce que les jeunes peuvent être confrontés à des difficultés de nature à les vulnérabiliser (déscolarisation, difficultés sociales, d'insertion, recherche d'identité ...) et à les exposer ainsi à un risque de basculement vers la délinquance, ils constituent une priorité du nouveau contrat parisien de prévention et de sécurité.

Le contrat parisien de prévention et de sécurité prévoit notamment d'agir pour :

- Développer des actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté en particulier en milieu scolaire ;
- Prévenir et lutter contre les rixes en mobilisant les ressources institutionnelles, associatives et parentales dans l'objectif de construire un « continuum » de prévention ;
- Prévenir la récidive notamment en renforçant la prise en charge globale des publics placés sous main de justice (insertion professionnelle, dispositifs favorisant l'exécution de mesures de travail d'intérêt général) ;
- Prévenir la radicalisation en favorisant notamment l'information du grand public sur les ressources et dispositifs de prévention disponibles (numéro vert), la coordination des acteurs autour du traitement des situations individuelles et la formation des professionnels.

2^{ème} AXE : Aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger



La protection des plus vulnérables est posée comme la deuxième priorité. Et s'exprime notamment, en termes de moyens, à travers le développement du dispositif des intervenants sociaux en commissariat (14 en 2024), dispositif co-financé et co-piloté par la Ville de Paris et la Préfecture de Police.

Sur ce volet, l'accent est particulièrement porté sur :

- L'amélioration de l'accueil, l'orientation et la prise en charge des victimes d'infractions pénales notamment des victimes de violences au sein du couple ou intrafamiliales ; des victimes de discrimination, de racisme, d'antisémitisme ou d'actes LGBTQIA+phobes et des victimes d'exploitation sexuelle ;
- La sécurité des séniors pour lesquels l'action se veut tout à la fois préventive et d'accompagnement lorsqu'elles sont victimes ;
- La prise en charge des familles à la rue nécessitant de prendre en compte plusieurs dimensions (mise à l'abri, protection des mineurs, accès aux droits, santé...).

3^{ème} AXE : Améliorer la tranquillité publique



La tranquillité publique constitue une préoccupation majeure des parisiens et parisiennes qui implique, pour son amélioration, une coopération renforcée de l'ensemble des forces de sécurité à Paris (Préfecture de Police, police municipale parisienne, GPIS...). À cette fin, la collecte et l'analyse des doléances des habitantes et des habitants en matière de sécurité et tranquillité publique pour mieux orienter l'action des acteurs de terrain constitue un enjeu incarné par la création, de structures/d'outils dédiés (un observatoire parisien de la tranquillité publique à la Ville, des cellules d'écoute et de traitement des doléances dans les commissariats...).

Le contrat parisien de prévention et de sécurité porte un plan d'actions ciblé notamment sur les problématiques suivantes :

- La lutte contre les nuisances que peut générer la vie festive (nuisances sonores, conduites à risques, violences sexuelles et sexistes la nuit) ;
- La lutte contre l'insécurité routière qui exige, avec l'essor des nouvelles formes de mobilités individuelles (vélos, deux roues, trottinettes...), d'assurer en premier lieu une meilleure protection des piétons ;
- La lutte contre les incivilités qui peuvent prendre plusieurs formes sur l'espace public (ventes à la sauvette, dépôts sauvages, jets de mégots, déjections canines...).

PARTENAIRES

Préfecture de Police



**PRÉFECTURE
DE POLICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Ministère de la justice



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Académie de Paris



**ACADÉMIE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ville de Paris



Préfet de Paris



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RESSOURCES



[Le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité](#)



[La stratégie nationale de prévention de la délinquance](#)



[L'aide aux victimes](#)



[Des moyens supplémentaires pour lutter contre les rixes](#)